

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17223**

Intitulé

Intendant de terrain de golf

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Fédération française de golf

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214p Gestion des aménagements paysagers et des terrains de sport

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'intendant de terrain de golf est responsable de l'organisation et la mise en oeuvre de l'entretien du terrain.

- Il assume la responsabilité de la réalisation des objectifs fixés par la Direction ou le Comité Directeur du Golf,
- Il est responsable de la réalisation, du suivi, du contrôle et du reporting des actions décidées dans le cadre de l'entretien du parcours et des installations du golf,
- Il bénéficie d'une autonomie technique et en assume la responsabilité au regard du mode de contrôle fixé par la Direction ou le Comité Directeur du golf,
- Il manage et organise le travail de ses équipes en totale autonomie,
- Il bénéficie d'une autonomie de gestion dans le cadre de son budget annuel qu'il a élaboré et qui a été défini avec sa direction.

Capacités techniques :

Analyser les caractéristiques biologiques et physiologiques des plantes et des graminées

Analyser les propriétés physico-chimiques des sols et leur interaction avec la plante

Conduire des travaux d'aménagement

Pratiquer les opérations d'entretien courantes (tonte...) et spécifiques (carottage des greens...)

Lutter contre les maladies, les ravageurs et les adventices affectant le terrain

Utiliser et entretenir les équipements et matériels techniques

Compétences transversales :

Communiquer par écrit et par oral dans un environnement professionnel,

Organiser le travail et encadrer une équipe,

Planifier et contrôler la bonne exécution des tâches

Elaborer les budgets de fonctionnement et d'investissement annuel et pluriannuel et en assurer le suivi et l'exécution

Effectuer une veille technique et réglementaire

Appliquer la réglementation en matière sociale, d'hygiène et de sécurité et d'utilisation de produits phytosanitaires.

Concevoir, mettre en oeuvre et conduire un projet

Secteurs

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'intendant de terrain de golf est salarié d'une structure golfique pouvant comporter de 10 à 50 salariés.

Intendant de terrain de golf, adjoint d'intendant.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Réglementation d'activités :

Le CACES R372 M catégorie 1, 8, l'habilitation électrique H0B0v et le Certificat Individuel de décideur en travaux et services sont intégrés à la certification.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 3 blocs de compétences : • Bloc 1 : gestion technique et du parc matériel (UC1) • Bloc 2 : gestion des équipes de travail et des budgets de l'activité (UC2) • Bloc 3 : mise en oeuvre des techniques d'entretien nécessaires à l'entretien d'une surface engazonnée (UC3).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 17223 - Techniques d'entretien	Descriptif : Conduire les opérations d'entretien, de rénovation ou de création d'un terrain de golf. Modalités d'évaluation : Epreuves pratiques évaluées en entreprise : fiches de tâches Epreuve écrite greenkeeping
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 17223 - Gestion technique et du parc matériel	Descriptif : Assurer la gestion technique du terrain et concevoir un projet d'entretien pour un parcours de golf. Modalités d'évaluation : Epreuves écrites en centre et épreuves pratique en entreprise
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 17223 - Gestion des équipes et des budgets	Descriptif : Manager les équipes et gérer les budgets. Modalités d'évaluation : Epreuve écrite, études de cas projet technico-économique soutenu devant un jury. Les compétences portant sur les règles de sécurité sont validées par les habilitations CACES +PCS +HOBO

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé de 2 membres de la Fédération Française de Golf, 2 membres de l'organisme de formation, 2 représentants des salariés, 2 représentants des employeurs, et des professionnels choisis en fonction du sujet traité par le candidat.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé de 2 membres de la Fédération Française de Golf, 2 membres de l'organisme de formation, 2 représentants des salariés, 2 représentants des employeurs, et des professionnels choisis en fonction du sujet traité par le candidat.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury composé de 2 membres de la Fédération Française de Golf, 2 membres de l'organisme de formation, 2 représentants des salariés, 2 représentants des employeurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé Intendant de terrain de golf avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des

certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Intendant de terrain de golf" avec effet au 27 août 2015, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 12 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, code NSF 214r, sous l'intitulé "Intendant de terrain de golf" avec effet au 21 juillet 2013, jusqu'au 27 août 2015.

Arrêté du 11 mars 2004 paru au JO du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans au niveau III

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au JO le 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 4 janvier 2000 paru au JO le 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique .

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Contact e-mail : formation@ffgolf.org

<http://www.ffgolf.org>

Lieu(x) de certification :

Fédération française de golf 68, rue Anatole France
92 309 Levallois-Perret

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPPA du Nord Antenne de Dunkerque

Historique de la certification :

La formation d'Intendant existe depuis 1986. Elle fut, dans un premier temps, portée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et délivrée sous forme d'un Certificat de Spécialisation de niveau IV. En 2000, le CS se transforme en Titre Homologué de niveau III sous l'impulsion de la FFG et des partenaires sociaux. Cette formation fut dispensée dans deux centres de formation en France jusqu'en 2006. Après cette date, seul le centre de formation de Dunkerque continue à délivrer la formation d'Intendant de Parcours de Golf. Depuis 2009, la certification d'intendant de terrain de golf est une certification de niveau II.

Certification précédente : [Intendant de terrain de golf](#)